



PROGRAMME DE L'INVENTAIRE CONTINU DES TERRES

Ministère des Ressources naturelles et
du Développement de l'énergie du
Nouveau-Brunswick



Aperçu de la collecte, sur le terrain, de
données concernant l'inventaire forestier du
Nouveau-Brunswick

Quel est l'objectif?

La province du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie (MRNDE), surveille la quantité, l'état et le développement des ressources forestières de la province et ce, sur toutes les propriétés foncières (terres de la Couronne, terres industrielles et les lots boisés privés), par le biais du programme de l'inventaire continu des terres (ICT).

Ce que nous faisons

Lancé en 2016, le programme de l'ICT comprend environ 16 000 placettes réparties sur un réseau de 2 km sur 2 km, à l'échelle de la province. Deux tiers de ces placettes sont temporaires et les autres sont permanentes. Les placettes font l'objet d'une visite tous les 5 ou 10 ans, selon le type de placette et la propriété foncière, afin de déterminer les modifications et l'évolution de la forêt. Les données recueillies comprennent les essences d'arbres, leur diamètre, leur hauteur, leur état, la position de la canopée, les débris ligneux grossiers, ainsi que d'autres paramètres.

Quand cela se produit-il ?

Les placettes sont mesurées par des agents qualifiés du service forestier du MRNDE, nommés par le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie en vertu de la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne*. Près de 1 600 placettes sont mesurées chaque année, principalement entre mai et novembre.

Les types de placettes

Les placettes temporaires sont établies dans le but de minimiser l'impact sur la forêt et le personnel veille en effet à ne rien abandonner sur les lieux, à l'exception d'un jalon de cèdre recouvert de peinture orange, planté au centre de

la placette et des marques au crayon à bois sur chaque tige (lesquelles disparaissent avec le temps).

Les placettes permanentes ressemblent aux temporaires, à la différence que l'on cloue à la base des arbres, une étiquette numérotée en aluminium. Les arbres plus petits ont une étiquette attachée à une branche par un fil d'aluminium. Si un propriétaire ne tient pas à avoir des étiquettes d'échantillons permanentes sur son bien, il est possible de convertir ce dernier en placette temporaire.

Le propriétaire n'est pas tenu, en aucune manière, de laisser la placette intacte pendant une certaine période. De plus, aucun terrain privé ne fera l'objet d'une évaluation.

Comment les données sont-elles utilisées?

Le programme de l'ICT fournit des informations fondamentales fiables quant à l'état actuel des forêts du Nouveau-Brunswick aux gestionnaires forestiers du MRNDE, aux chercheurs scientifiques, aux organisations d'aménagement des lots boisés et à l'industrie forestière. En mesurant les spécificités comme la taille des arbres, la densité et la présence de jeunes plants, nous pouvons déterminer dans quelle mesure les forêts sont susceptibles d'apporter une solution à un large éventail de sujets dont l'habitat des espèces sauvages, l'atténuation du changement climatique, le taux de récolte durable et le potentiel de propagation des incendies de forêt. Les données du programme de l'ICT sont également utilisées avec les données LiDAR pour créer des attributs d'inventaire forestier améliorés.

Questions?

dnr_mrnweb@gnb.ca

